

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13.

MONTREAL, MARDI 11 DECEMBRE 1849.

No 24.

RAPPORT.

Le comité spécial nommé pour s'enquérir des causes et de l'importance de l'émigration qui a lieu tous les ans, du Bas-Canada vers les Etats-Unis, de quelle classe de personnes, et s'il est possible, de quel nombre elle a été composée depuis les cinq dernières années, du sort des individus et des familles qui ont ainsi émigré jusqu'à présent, et des moyens les plus propres à prévenir cette émigration à l'avenir.

Suite et fin.

Pour terminer de suite cette partie importante de sujet, votre comité croit devoir en même temps rappeler à votre honorable chambre ce qui a déjà été observé bien des fois, de la nécessité de rattacher le territoire du Saguenay et la rive sud du Saint-Laurent au-dessous de Québec, au reste de la province par la navigation à la vapeur. Sans cela l'isolement dans lequel se trouvent ces deux parties du pays, empêchera toujours qu'elles ne prennent tous les développements dont elles sont susceptibles. Quoique cet isolement soit moindre pour la rive sud, la navigation par la vapeur de Québec, à un ou plusieurs points de la rive nord, ne pourra point, d'ici à long-temps réunir ceux qui l'entreprendront, à moins que les bateaux à vapeur ne touchent dans leur voyage à quelques points de la rive sud. D'après la remarque qui vient d'être faite, la construction de quais et de jetées, de manière à former des havres sûrs en divers endroits de la rive sud, sera aussi utile aux habitants de la rive nord que ce qui sera fait dans leurs localités.

Ce sujet a déjà attiré l'attention du gouvernement; des explorations ont été faites, il y a deux ans, par les officiers du bureau des travaux publics, et votre comité, sans recommander en particulier aucune des localités explorées, se contentera de remarquer qu'il est de la plus grande urgence que des quais soient construits au moins sur un point de la côte du nord, et sur trois ou quatre points de la côte du sud.

Ce n'est point seulement au point de vue de la colonisation des nouveaux établissements, mais aussi sous le rapport de la prospérité des anciens établissements que ces améliorations sont considérables. D'ailleurs elles sont intimement liées à la prospérité commerciale de toute la province, et particulièrement du Haut-Canada, puisqu'elles contribueront puissamment à améliorer la navigation de la partie inférieure du fleuve Saint-Laurent. Le manque de ports de refuge est en grande partie la cause des nombreux naufrages qui, chaque année, affligent l'humanité, font faire de si grandes pertes au commerce, et tendent à élever si haut le taux des assurances maritimes, et par conséquent le fret, et empêchent les canaux, le long de la partie supérieure du St. Laurent et des lacs, d'être aussi productifs. Ces naufrages multipliés empêchent que la route du St. Laurent n'ait le commerce de l'Ouest, ce qui a été l'objet de tant de sacrifices pour cette province.

Votre comité regrette que le comité, chargé par votre honorable chambre de s'enquérir des meilleurs moyens de faire disparaître les obstacles à la navigation du golfe St. Laurent au-dessous de Québec, soit dans l'impossibilité de faire rapport par suite de la des-

truction de la masse des témoignages et des cartes et plans produits devant ce comité; car il n'aurait pas manqué de fournir à votre honorable chambre des renseignements précieux et des suggestions utiles sur ce sujet, que votre comité ne peut que mentionner.

Le territoire de l'Ontario, que son commerce de bois rend si important, ne l'est pas moins sous le rapport des terres de la couronne; une étendue de terres cultivables, en voie de défrichement aussi considérable que dans aucune autre région du pays, attend les soins et les travaux du cultivateur qui trouve de suite, dans l'alimentation des travailleurs employés dans le commerce de bois, un marché commode et peu éloigné par la vente de ses produits.

Votre comité a appris avec satisfaction que la réduction du prix des terres de la couronne à trois schellings l'acre, dans cette région fertile, à la facilité de beaucoup l'établissement des colons, et que le droit de préemption accordé aux personnes déjà établies sur les terres de la couronne, et les termes de paiement éloignés qui leur ont été accordés, ont en les résultats les plus avantageux. Votre comité ne peut que recommander l'extension et la continuation de ce système.

C'est aussi l'occasion pour votre comité d'observer que les efforts méritoires des révérends Pères Oblats dans cette partie du pays, depuis quelque temps, ont contribué à élever la condition morale et sociale d'un grand nombre de jeunes gens employés dans la coupe des bois dans la confection et la conduite des radeaux sur l'Ottawa. Plusieurs, arrachés aux habitudes de débauche et d'immoralité qui ont été jusqu'à présent si funestes à cette classe d'hommes, ont fait de leurs économies (car leurs salaires sont généralement assez élevés pour leur permettre d'économiser lorsqu'ils tiennent une conduite avec succès et font en général d'excellents colons.

Pour arrêter l'émigration dans cette partie du pays, et pour y fixer aussi la population surabondante de la partie nord du district de Montréal dont elle est le patrimoine naturel, il est nécessaire d'ouvrir, la comme dans les localités déjà mentionnées, de nouvelles voies de communication.

Un chemin a déjà été commencé dans la direction du Grand-Calmét, en l'améliorant de manière à le rendre praticable dans toutes les saisons de l'année, et en le continuant à travers la Petite-Nation, les townships de Lochaber, Buckingham, Tomploton, Hill, Early, Onslow, Bristol, Litchfield jusqu'à Grand-Calmét, et de là jusqu'aux lacs des Allumettes en traversant les townships de Mansfield, Hurlerfield, Chichester, Wathin. On ouvrirait à la culture plus de deux cents milles d'étendue des plus belles terres du pays.

Les townships de l'est ont attiré, dans la vacance qui a précédé la présente session, l'attention du gouvernement dans un but de colonisation, d'une manière toute particulière: plusieurs nouveaux établissements y ont été faits sous la direction d'une agence spéciale, et d'importantes voies de communication y ont été ouvertes. En addition à ce qui a déjà été entrepris dans cette direction, votre comité est informé que l'amélioration de plusieurs chemins et l'ouverture de quelques nouvelles

routes sont indispensables à l'œuvre de la colonisation.

Ce qui, par exemple, cause l'émigration aux Etats-Unis, dans les vieilles paroisses de la partie sud du district des Trois-Rivières, c'est le manque de communications directes entre ces paroisses et les townships non encore concédés. Le bureau des travaux publics a recommandé l'ouverture d'un chemin depuis la paroisse de Gentilly jusqu'au township de Blanford, et on a estimé le coût à £1800. Cette œuvre reprise, que votre comité met au nombre des plus urgentes, offrirait aux jeunes gens de Gentilly et des paroisses voisines une occasion de s'établir à très peu de distance de leurs parents, et de leurs amis. Les établissements qui peuvent se faire ainsi de proche en proche semblent à votre comité réclamer une attention plus immédiate, parce qu'ils sont plus praticables, exigent moins de sacrifices et ont plus de conditions de succès que ceux qu'il s'agit de faire au loin.

Un chemin partant de Drummondville sur la rivière St-François, passant par Grantham et l'augmentation d'Upton, où il trouverait la ligne du chemin de fer du St-Laurent et de l'Atlantique, continuant à travers le township de Milton et de Granby, irait croiser le grand chemin de poste des townships de l'Est.—Ce chemin dont une partie est déjà faite, aura l'effet d'ouvrir une communication facile entre la rivière St-François et Yamaska, et ouvrirait à l'industrie agricole une des plaines les plus fertiles du pays.

Votre comité ayant exposé les moyens les plus urgents et en même temps les plus faciles de passer à ceux de la seconde classe qui sont aussi des moyens directs, mais liés à des entreprises considérables ou à des projets de législation particuliers.

Plusieurs des améliorations sur lesquelles votre comité vient d'attirer l'attention de votre honorable chambre, sont ou commencées ou déjà indiquées par des rapports du bureau des travaux publics.—Une autre voie de communication dont on a contesté la possibilité, doit maintenant être mentionnée par votre comité. Les habitants du comté de Québec par leur requête référée à votre comité, ont demandé l'ouverture d'un chemin de Québec au lac St-Jean, ou de quelque un des points des comtés de Québec, de Montmorency ou de Portneuf au lac St-Jean, ou à un point quelconque des nouveaux établissements du Saguenay, de manière à procurer une communication directe par terre entre Québec et ces établissements.

Votre comité regrette de n'avoir pu se procurer les renseignements nécessaires sur cette partie importante du sujet qui lui était référée; mais votre comité est d'avis que quelques soient les difficultés qui paraissent s'opposer à ce projet, il est de la plus haute importance publique qu'il soit exécuté dès qu'il aura été reconnu praticable.

Votre comité ne doute pas que votre honorable chambre, considérant tous les avantages qui résulteraient pour la jeune et intéressante colonie du Saguenay, de se trouver en rapport direct avec la ville de Québec, et par là, avec tout le reste de la province, ne soit prête à voter les allocations nécessaires, lorsque l'état des finances publiques et des explorations suffisantes permettraient au gouvernement

exécutif de recommander ce projet à la favorable considération de la législature.

Il est une autre grande entreprise nationale que votre comité ne doit point passer sous silence, et qui, plus que toute autre chose, pourra arrêter le courant de l'émigration des Canadiens à l'étranger, attirer et retenir dans cette province les émigrés des îles britanniques, en procurant du travail à des milliers d'ouvriers, en attirant dans les provinces des capitaux considérables, en développant toutes les ressources du pays, et en le faisant participer aux ressources des deux colonies voisines du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse. Les dispositions prises par deux branches de la législature, durant la présente session, pour faciliter l'exécution du noble projet d'un chemin de fer de Québec à Halifax, et l'intérêt que le gouvernement de cette province, de concert avec celui de nos seules colonies, porte à cette mesure, font espérer à votre comité que les intérêts bien entendus de la métropole et de ses colonies ne seront point compromis par un ajournement indéfini d'une entreprise qui est de nature à resserrer et à perpétuer les liens qui les unissent.

Un des obstacles aux progrès des nouveaux établissements les plus fortement indiqués dans les témoignages qui forment l'appendice de ce rapport, c'est le mauvais état des chemins pour la confection desquels le gouvernement a déjà fait de grandes dépenses, dépenses qui devront être renouvelées fréquemment, et deviendront un véritable fardeau pour le trésor public, s'il n'est pas adopté quelque autre moyen d'y remédier.

Les lois de voirie deviennent insuffisantes même pour les anciens établissements, tant à cause des changements qui se sont opérés dans les mœurs qu'à cause de la complication de ces lois avec les nouvelles institutions municipales qui fonctionnent difficilement, et ont été sujettes et seront encore de plus en plus à de grandes modifications, ces lois de voirie sont encore bien plus difficiles à mettre en opération, de fait demeurent des lettres mortes dans les nouveaux établissements où il n'existe point d'organisation suffisante et où les travaux, qui seraient le lot d'un seul colon, ne pourraient jamais être remplis par lui sans prendre tout son temps et épuiser toutes ses ressources. Il a été suggéré à votre comité, par plusieurs des personnes interrogées, de recommander la perception de péages sur les grandes voies de communication faites et à faire par le gouvernement, comme étant le seul moyen de pourvoir à leur réparation. Votre comité croit cette suggestion digne de la considération de votre honorable chambre.

Les réponses des membres du clergé catholique en particulier signalent à l'indignation publique, en termes très forts, la condition d'un grand nombre de propriétaires de terres incultes dont les vastes domaines restent comme une barrière entre les anciens et les nouveaux établissements. Ces propriétaires, ou demeurant inconnus, ou lorsqu'ils se font connaître, refusent de concéder, ou ne concèdent qu'à des conditions très dures, souvent impossibles à remplir. Ces conditions sont détaillées dans l'appendice de ce rapport; et on peut se convaincre qu'elles ne le cèdent en rien aux obligations qu'imposent autrefois la féodalité la plus dure et la plus rapace: les

expressions, il est vrai, sont différentes; mais les choses sont à peu-près les mêmes. Il n'y a point que sous ce rapport, d'ailleurs, que ces grands propriétaires sont à blâmer; ils se refusent dans presque tous les cas, à contribuer à ouvrir des chemins sur leurs terres, à les réparer lorsqu'ils ont été une fois confectionnés à grand frais. Après avoir mis tous les obstacles possibles au défrichement des terres voisines, ils jouissent ensuite tranquillement de tous les avantages qui en résultent, et vendent lorsqu'ils jugent que la valeur de leur propriété a été suffisamment élevée par les travaux de leurs voisins.

Votre comité n'ignore point combien ce sujet est délicat à aborder en matière de législation; sans doute que le droit de propriété est sacré et inviolable, mais la terre n'appartient à l'homme qu'à la condition de la cultiver et de l'exploiter; et la possession comporte avec elle l'obligation de se servir de ce que l'on possède de manière à ne pas nuire à autrui. La propriété doit avoir ses devoirs et ses charges, comme elle a ses droits; elle donne au propriétaire ses droits de citoyens sous la constitution qui nous régit; elle lui impose l'obligation de contribuer aux charges de l'Etat.

Si l'exemple du gouvernement qui vend actuellement les terres publiques à des taux si modérés; si les efforts des bons citoyens pour améliorer l'condition de leurs semblables et faire prospérer leur patrie; si la voix de l'opinion publique élevée d'un bout à l'autre de la province, si enfin leur propre intérêt bien entendu n'engage point ces grands propriétaires à changer de système, la législature doit avoir le pouvoir et trouver, il faut l'espérer, le courage de remédier à un si grand mal.

Il est urgent de pourvoir à la vente de ces terres pour le paiement des taxes locales et municipales; et pour la réparation et l'entretien des chemins, dans les cas où le propriétaire est absent ou inconnu. Le délai de cinq ans accordé par les lois existantes est beaucoup trop long.

La plupart des patentes octroyant ces terres, les surtout qui les octroyaient gratuitement pour des services plus ou moins constatés, doivent contenir des conditions qui, si elles n'ont pas été remplies ou ne le sont pas après un certain temps, donnent lieu à la confiscation. C'est au gouvernement à veiller à ce que les conditions imposées soient remplies et s'il n'y a pas de moyens suffisants de constater les faits ou de faire prononcer les sentences requises, une mesure devrait être prochainement introduite pour suppléer à de telles lacunes dans notre système administratif.

Les abus commis par certains seigneurs sont aussi fortement signalés dans l'appendice. L'attention publique y a été attirée fréquemment depuis peu, et votre comité croit devoir se borner à signaler ces abus comme une des causes qui contribuent le plus puissamment à l'émigration; certain qu'il est que la révision, si non l'abolition de la tenure féodale, ne tardera pas à occuper votre honorable chambre.

Parmi les moyens de la troisième classe doivent figurer, au premier rang, l'instruction publique et l'amélioration de l'agriculture. Ce dernier objet sera toujours difficilement atteint, tant que le premier n'aura pas réussi complètement. Rien n'est donc si déplorable que

FEUILLETON.

M. de Lamartine et l'athéisme.

On sait que M. de Lamartine donne tous les mois moyennant 50 centimes, des conseils au peuple; beau papier, belle impression, beau style. Les réclames assurent que ces conseils sont extrêmement goûtés. Ils auraient besoin de l'être beaucoup pour effacer l'effet des excitations qui les ont précédés. Sont-ils de nature à réparer tant de mal fait avec tant d'imprudence au corps et à l'âme de la société? Hélas! pour pervertir le peuple, il ne faut que des sophismes; pour le convertir, il faut de solides vérités. Sophisme et vérité sortent rarement de la même bouche. L'intention de M. de Lamartine peut être bonne; mais à coup sûr, elle sera impuissante, s'il ne trouve à dire au peuple que ce qu'il a dit jusqu'à présent. Nous avons lu son dernier numéro dirigé contre l'athéisme dans le Peuple. C'est se battre contre un fantôme. Il y a en France quelques brutes qui prétendent ne point croire en Dieu; la France n'est pas athée. Ce n'est pas le théisme qui lui manque, ce sont des idées justes sur la divinité, des solutions précises et catégoriques des problèmes de la destinée humaine, un frein d'une force effective contre les passions, des consolations pour les souffrances, des espérances pour les misères, ou un mot, une religion.

M. de Lamartine propose au peuple non

une religion, mais un dieu, et un dieu qu'il invente, sans grands frais d'imagination, il est vrai.

Ce lieu aura le même fondement que la République, autre création de l'auteur, la souveraineté du peuple. Le peuple est souverain pour se faire des gouvernements; il est souverain pour se faire un dieu. En d'autres termes nous n'aurions rien à ajouter, chacun verrait tout de suite où cela nous mène. Par la science et la raison qui courent, les phrases de M. de Lamartine peuvent passer pour des conceptions.

M. de Lamartine n'impose pas son dieu, mais il le recommande chaudement, dans l'intérêt de la République, grandement menacée par les autres dieux qui naissent, et que l'on préche chaque jour.

« Ne comprenez vous pas, dit-il à ses lecteurs, qu'un peuple où chaque citoyen ne pense qu'à son bien-être particulier ici-bas, et sacrifier constamment le bien général à son intérêt personnel et borné, où le puissant voudrait garder toute la puissance pour lui seul, sans en faire un partage équitable et proportionnel aux faibles; où le faible voudrait conquérir à tout prix pour tyranniser à son tour, où le riche voudrait acquiescer et concentrer le plus possible la richesse pour en jouir seul et davantage, sans la répandre en travail, en salaires, en assistances, en secours, en bienfaits à ses frères; où le pauvre voudrait déposséder violemment et injustement ceux qui possèdent plus que lui; où au lieu de reconnaître les diversités de sorts

de conditions, de professions, de fortunes dont la vie humaine est composée, et d'acquiescer à son tour et à sa mesure, par l'effort, par l'ordre, par le travail, par l'économie, par le secours des capitaux qu'on lui verse, par la loi des héritages, par la rotation libre des terres, des industries, des métiers et des capitaux, le bien-être pour sa famille; où chaque classe de citoyens se déclarerait ainsi l'ennemie de l'autre, et lui souhaiterait tout le mal possible, au lieu de lui faire tout le bien qu'elle peut, en s'entraînant avec elle dans la sainte harmonie sociale? Ne comprenez-vous pas, dis-je, qu'un tel peuple, n'ayant pour dieu que son égoïsme, pour juge que son intérêt, pour conscience que sa cupidité, sera incapable de gouverner la République? »

Rien de plus vrai, mais il faut voir si le dieu qui nous est adressé peut remplir les conditions du programme.

M. de Lamartine passe par dessus les questions préliminaires et ne perd point de temps à discuter De natura Deorum. A travers une petite préface en redondances, il arrive droit à son symbole, qui est court. Sa croyance, dit-il, n'est pas un sentiment vague tel que la croyance du chien, du cheval, du bœuf, de l'éléphant, du poisson; c'est une foi qui, partant de ce premier instinct animal, après avoir vu Dieu avec évidence, raisonne sur ces œuvres, sur les destinées de ses créatures, sur les hommages qu'elles lui doivent, sur les devoirs publics ou privés qu'il impose, aux hommes par leur conscience, sur la liberté; sur la

lutte, sur les mérites, sur les récompenses de la vertu. Il y a là, en effet, de quoi raisonner. On en a tiré d'innombrables systèmes et d'innombrables volumes. M. de Lamartine n'est embarrassé de rien et résout, en quatre mois, toutes les difficultés: *Je crois en Dieu*, et tout est dit, ou à peu près. C'est prendre les choses de haut et les réduire à leur plus simple expression.

Je crois en Dieu! Ce bref symbole ressemble à l'œuf d'où certaines traditions font sortir l'univers. Ce n'est que quatre mots; mais il est vaste comme le pavillon du ciel. Là peuvent venir s'asseoir Aristote, Platon, Socrate, Epicure, Zénon, Rousseau, Robespierre, Kant, Fichte, Schelling, Fourier, M. Cousin, etc.; toutes les croyances peuvent venir s'y abriter, de l'Orient, de l'Occident, du Midi et du Nord; il y a place pour les cinq parties du monde, et pour la sixième, si on la trouve; les animaux eux-mêmes n'en seront pas exclus. Mais la question est de savoir si la République française y sera en sûreté. Nous en doutons. M. de Lamartine n'en doute pas.

Mon Dieu n'est pas une vaine notion; il est un gouvernement. Il y a encore ici de la place pour une nombreuse assemblée. Les épicuriens admettent l'explication et affirment que Dieu est une loi d'égoïsme physique, de jouissance et de plaisir; les stoïciens sont convaincus qu'il est une loi d'égoïsme moral, d'orgueil et d'insensibilité; les mahométans croient qu'il est une loi fatidique, invincible, brisant toutes les volontés; les panthéistes enseignent qu'il est une loi se développant à tra-

vers le temps et l'espace par les phénomènes passagers et successifs des êtres; M. de Lamartine, lui, déclare que Dieu est une loi de sacrifice à la société.

Par malheur, un prolétaire socialiste vient le prendre à partie et lui dire comment il entend le dieu-lui, qu'il admet aussi, mais sous certaines explications:—Vous dites que votre Dieu est une loi? Ce que je sens en moi de plus vil, de plus énergique, de plus puissant, ce sont mes passions et mes instincts. Je veux jouir, je veux dominer, satisfaire tous mes sens, tout mon orgueil. Voilà une loi née avec moi, vivante en moi et chaque jour impérieuse. Dieu l'a faite: c'est ma loi. Pourquoi ne la suivrais-je point? Je dois, dites-vous, l'étouffer, immoler à la société, mon intérêt, mon individualité, mon orgueil, ma fortune, ma vie. Comment et pourquoi? Ne suis-je donc né que pour m'imposer un joug de fer? Suis-je condamné à rouler mes passions dans l'ornière de l'intérêt d'autrui et à m'ensevelir, sans avoir joui de la vie, sous les chaînes que j'aurai traînées; et tout cela pour la société, être fugitif, insaisissable, sans reconnaissance et sans cœur? Ma conscience l'exige! Je crois avec d'autres que la conscience est la supercherie de gouvernement inexpérimentés qui se sont soulevés sur la nature de l'homme, qui ont institué une société absurde.

La nature ne doit pas avoir établi en moi deux lois contraires, inconciliables. Je suis certain que moi le me des sens et de mes passions est très réel; le moi de la conscience n'est donc étranger. Expliquez-moi ce dualisme; au

les entraves qui sont mises, de tous côtés, au fonctionnement de la loi d'éducation, entraves que l'on cherche toujours à déguiser et à rejeter sur des vices ou des lacunes dans la loi, ou sur quelques défauts dans l'accomplissement des formalités prescrites de la part de ceux qui sont chargés de la mettre à exécution. Aucune loi, si parfaite qu'elle soit, ne saurait fonctionner sans le concours des populations, et surtout sans une détermination bien arrêtée de la part des autorités de la mettre en force. Ceux qui mettent des obstacles, pour quelques motifs que ce soit, à l'exécution d'une loi aussi nécessaire, sont bien coupables envers leur pays et retardent, autant qu'il est en eux, son avancement et sa prospérité. L'ignorance est la taxe la plus lourde qui puisse peser sur un peuple, et la seule cause possible d'infériorité dans le siècle où nous vivons.

L'état stationnaire de l'agriculture, le peu d'énergie déployée dans quelques paroisses par les cultivateurs, a été indiqué comme une des causes de leur appauvrissement et de leur émigration. La province a encouragé l'établissement de sociétés d'agriculture pour chaque district et pour chaque comté, dont le but est de faire connaître par des concours annuels, de primes et des concours annuels. De grands efforts ont aussi été faits par la Société d'Agriculture du Bas-Canada, pour la publication d'un journal d'agriculture. Ces moyens ont réussi dans de certaines proportions, mais n'ont pas eu le degré d'efficacité qu'auraient des fermes-modèles établies dans les diverses localités. Les prix des sociétés d'agriculture sont généralement remportés par ceux qui ont le moins besoin d'être encouragés, et d'ici à ce que l'instruction ait fait plus de progrès, les journaux d'agriculture n'auront qu'un nombre peu considérable de lecteurs. La démonstration pratique, l'exemple mis sous les yeux des cultivateurs est la seule chose qui puisse faire des progrès rapides. Déjà dans les localités où des personnes aisées et bien entendues ont fait des améliorations sur leurs terres, elles ont été imitées par leurs voisins en autant que les moyens de ceux-ci le leur permettaient.

Il est plus facile de persuader à nos cultivateurs de faire des changements dans ce qu'on appelle la routine, qu'on ne le croit généralement, pourvu qu'on s'en donne la peine et que l'on joigne l'exemple au précepte. Une juste défiance les empêche de se livrer à des expériences qui, vu leurs moyens, pourraient être minimes, si elles n'étaient pas suivies de succès; mais ils ne sont pas non plus, comme on se plaît à le représenter, hostiles à toute amélioration. La preuve en est dans la promptitude avec laquelle ils adoptent, lorsqu'ils s'établissent dans les townships de l'Est et dans les Etats-Unis, la manière de cultiver des colons américains.

Les personnes riches ou aisées établies dans les campagnes, et particulièrement les curés, peuvent faire beaucoup pour la perfectionnement de l'agriculture. Votre comté eût dû rendre un témoignage bien mérité à la mémoire d'un prêtre zélé et généreux qui, dans les diverses paroisses où il avait exercé son ministère, avait considérablement augmenté par ses efforts le bien-être de ses paroissiens, tant sous le rapport de l'agriculture que sous les autres: votre comté apprend d'ailleurs avec plaisir que l'exemple de feu le révérend M. Dufresne a été suivi par un grand nombre de ses confrères.

C'est aussi le lieu pour votre comté de mentionner avec reconnaissance l'intérêt qu'a pris Son Excellence le gouverneur-général, depuis son arrivée dans ce pays, aux diverses sociétés d'agriculture et du patronage libéral et actif qu'il leur a donné ainsi qu'à toutes les autres sociétés philanthropiques, les encourageant lui-même de sa présence et de ses discours.

Le zèle manifesté depuis peu par tous les amis de l'agriculture pour cette belle cause, engagera votre comté à l'espérer, le gouvernement à s'occuper de cet important sujet plus encore que par le passé, et à prendre les mesures nécessaires pour l'établissement de fermes-modèles.

Parmi les nombreuses suggestions faites à votre comté pour procurer de l'emploi à la population surabondante, votre comté a ré-

marqué celles qui ont rapport à l'établissement de manufactures et à la protection à accorder aux produits de l'industrie locale. Sans entrer dans la discussion des principes d'économie politique qui sont liés à cette question, votre comté remarque avec plaisir que d'importantes modifications dans ce but ont été faites et acceptées au projet de tarif, présenté à votre honorable chambre, à une autre époque de la session, et qui est maintenant devenu loi. Votre comté ne saurait, non plus que votre honorable chambre, fermer les yeux sur le fait que le Bas-Canada, par sa position géographique, par ses besoins, par ses avantages naturels, est destiné ainsi que les Etats du nord de l'Union américaine, à devenir un grand pays manufacturier; et tout ce qui pourra tendre à encourager l'établissement de manufactures locales, pourvu qu'on n'impose pas en même temps des limites trop étroites à nos relations commerciales, aura l'effet, non-seulement de retenir dans ce pays les bras et les capitaux qui s'en éloignent, mais encore d'y attirer ceux de l'étranger.

Le manque de manufactures locales, l'absence d'entreprises de travaux publics dans le Bas-Canada ont été signalés, à plusieurs reprises par votre comté dans le cours de ce rapport, comme une des causes les plus actives de l'émigration, surtout pour les classes ouvrières.

La réalisation de quelques-uns, sinon de tous les projets ci-dessus exposés, surtout la prompte confection de ceux des chemins déjà commencés, alloués par la législature ou recommandés par le bureau des travaux publics qui sont mentionnés dans la première classe des moyens recommandés, ainsi, dans l'opinion de votre comté, un effet prompt et décisif au moins pour bien des localités.

Une entreprise mentionnée fréquemment dans la presse et dans la législature, et à laquelle il est fait allusion dans les réponses annexées à ce rapport, consisterait dans la construction de docks et de bassins dans la rivière Saint-Charles à Québec, et dans l'amélioration du port de Québec. Si la province veut tirer partie de ses immenses travaux de canalisation et profiter des nouvelles libertés commerciales que la métropole paraît disposée à lui accorder, en rappelant les lois de navigation, il deviendra nécessaire d'améliorer la navigation du Saint-Laurent, au-dessous de Québec, et le port de Québec. Dans le cas où les vaisseaux de toutes les nations seraient admis dans ce port, il n'y a pas le moindre doute que cette dernière entreprise, loin d'être à charge à la province, ne lui fût au contraire très profitable.

Quant à ce qui est de l'émigration de la jeunesse instruite, votre comté, en indiquant les causes de cette émigration, croit avoir suffisamment indiqué les moyens d'y remédier, qui sont, tous entre les mains du gouvernement.

Votre comté termine son rapport par la quatrième classe de moyens suggérés, ceux qui dépendent de l'impression à faire sur l'opinion publique. Si cette impression n'étoit pas déjà faite, les renseignements que contiennent ce rapport et l'appendice suffiraient pour la créer.

Heureusement le clergé catholique du Bas-Canada a pris en main l'œuvre de la colonisation et saura y persévérer. Dans le même temps que le révérend M. Chénin commençait ses missions si louables en faveur de la tempérance, les révérends M. O'Reilly et Bédard donnaient l'élan à l'établissement des Canadiens sur les terres publiques.

La formation d'associations parmi les citoyens zélés, est un moyen sûr de succès, et votre comté doit surtout préconiser ce genre de société où les associés qui ont des moyens et n'ont point le goût ou le temps d'aller défricher leurs terres eux-mêmes, avancent un capital à l'homme pauvre et industrieux, qui le rend en travail sur la terre de l'autre associé. Plusieurs pères de famille à leur aise sont entrés dans de semblables sociétés, et ont pris par là le moyen de procurer à leurs enfants des terres toutes défrichées, et cela sans grand trouble, et tout en aidant quelques-uns de leurs compatriotes moins fortunés.

L'esprit d'association est tout puissant à l'heure qu'il est, et l'opinion publique une fois dirigée dans une bonne voie, triomphe de tous les obstacles.

Votre comté est persuadé que votre honorable chambre, en adoptant le plus promptement possible celles des suggestions ci-dessus qui sont urgentes, et en leur accordant à toutes sa sérieuse considération, viendra en aide aux efforts spontanés d'un grand nombre de prêtres et de citoyens pour le succès d'une cause qui doit avoir l'assentiment et les vœux de tous les amis du pays, sans distinction de religion, d'origine ou d'opinion politique; ce sujet étant heureusement un de ceux qui intéressent tellement le bonheur de tous, que tous les partis peuvent s'y rencontrer comme sur un terrain neutre, et y abjurer les haines et les discordes qui menacent de causer tant de mal à notre belle patrie.

Le tout néanmoins humblement soumis.
 PIERRE J. O. CHAUVEAU, Président.
 J. C. TACHE.
 C. F. FOURNIER.
 R. CHRIETIE.
 PIERRE DAVIGNON.
 T. FORTIER.
 F. LEMIR.
 ASSEMBLEE LEGISLATIVE.
 J. P. LEPROHON, Greffier du Comité.
 Vingt-neuf mai 1849.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 11 DECEMBRE 1849.

BULLETIN.

La session du congrès américain.—Difficultés de la première séance.—La présidence de la chambre.—Triste perspective pour l'administration.—La voix d'Henry Clay et la question de l'esclavage.—Le Meurtre de Boston, Nouvelle-Anglais.—Derniers avis de Toronto.—Démission des magistrats et officiers de milice annexionnistes.

Mardi dernier a eu lieu l'ouverture du trentième congrès américain et par une exception assez rare dans les narts parlementaires nous dit le *Courier des Etats-Unis* la première séance aura vu le contingent de chaque parti se ranger au grand complet sous sa bannière respective.

Nous empruntons à notre confrère de New-York les détails de ces premiers mouvements des partis à Washington.

L'organisation du bureau de la chambre a mis aux prises tout d'abord des passions et des antagonismes qui attendent d'ordinaire pour s'engager à fond des circonstances plus décisives et des questions plus spéciales. Une activité extrême a régné à Washington durant tous ces jours derniers. Dans des réunions préliminaires pour arrêter les candidatures à la présidence, les démocrates ont décidé de porter en fauteuil M. Howell Cobb de la Géorgie, tandis que les whigs se prononçaient comme on devait s'y attendre pour M. Robert C. Winthrop du Massachusetts qui a présidé la chambre durant la session dernière.

Les deux candidats réunissent on le voit, toutes les conditions qui peuvent rendre confuse et incertaine la lutte qui va se livrer sur leurs noms. L'un est démocrate et homme du Sud, l'autre whig et homme du Nord. Le premier aura contre lui toutes les passions de l'administration et les adversaires de l'esclavage, tandis que le second à son tour ne peut compter sur les sympathies des représentants du Sud. Le seul avantage de M. Winthrop est dans ses antécédents, qui lui ont acquis, aux yeux de tous les partis, le mérite d'un président capable de remplir le fauteuil d'une manière équitable et ferme. Peut-être par suite de cette circonstance, un vote de transaction ayant tranché dès hier la question en sa faveur; mais s'il n'en a pas été ainsi, l'on ne saurait dire où s'arrêtera la série de scrutins dans laquelle se trouve engagée la Chambre; l'anomalie parlementaire n'est pas moins difficile que l'anarchie sociale à contenir et à guider vers un but donné.

Un homme qui voit les choses de près et qui est en situation de les bien voir, écrivait samedi soir à un de nos confrères la lettre suivante où il examine la position sous toutes ses faces et dans toutes ses conséquences. "D'après les faits qui se déroulent devant moi, dit-il, je suis amené à conclure que M. Winthrop ne saurait être élu président de la chambre; non plus que nulle personne connue pour être favorable à l'administration, soit comme whig, soit comme partisan du général Taylor. Il n'y a aucune espérance pour l'administration d'emporter l'organisation de la chambre, quelque important que cela pût être pour l'action du gouvernement. Quelques démarches ont été faites pour arriver à un compromis, par lequel les whigs voteraient en faveur d'un président démocrate, si les démocrates à leur tour voulaient leur assurer le comité des finances et celui des affaires étrangères; mais il n'y a pas de chances que cette combinaison puisse réussir. L'administration commence à ressentir déjà la perte de la chambre et des comités. Il lui sera difficile de marcher dans une pareille position, pour peu qu'il se présente une circonstance critique. Avec un déficit dans les ressources du trésor, et dans un moment où l'exécutif avait besoin d'un parti sur lequel il put s'appuyer pour sa politique intérieure aussi bien qu'étrangère, l'administration se trouve sans aide et sans espoir dans l'une et l'autre chambre: je dis sans espoir, parce qu'il n'y a pas une douzaine de membres qui s'intitulent whigs ou Tayloristes et qui avant une semaine montreront l'hostilité la plus décidée. Le gouvernement n'a qu'à perdre de sa force dans la chambre.

"Il est certain, à mes yeux, que M. Howell Cobb ne peut être porté au fauteuil. Je dirai même en toute confiance que nul habitant d'un état à esclaves ne peut être élu. Les

partisans de la liberté du sol ont tenu hier soir une réunion dans laquelle a régné la plus grande harmonie. Ils sont décidés à ne point agir avec leurs partis originaires, bien qu'ils ne portent point un candidat spécial."

La situation, telle qu'elle ressort de cette correspondance, est plus grave encore et plus désespérée pour l'administration que nous n'éditions portés à le croire. Le langage du *Republican* tendrait du reste à prouver que des craintes sérieuses agitent le cabinet à propos du résultat de cette première journée et de l'avenir qu'entraînerait un échec. Le journal officiel s'efforçait samedi de rappeler aux idées de modérations les adversaires du général Taylor dont les dispositions sont inquiétantes. Il évoque la popularité du vainqueur de Buena Vista; il exprime l'espérance qu'on n'aura point recours à une opposition systématique contre un homme qui ne veut que le bien de la patrie et qui prendra pour évangile la Constitution.

"Nous pensons, dit le *Republican*, que sur les grandes mesures de politique générale, on trouvera parmi les hommes sages et modérés de tous les partis moins de différence que l'opposition ne se l'est figuré. Nous ne prévoyons pas une guerre personnelle contre le général Taylor. Malgré la minorité numérique des siens dans les deux chambres du congrès, nous ne croyons pas qu'il puisse devenir le point de mire d'une opposition systématique et acharnée dans nos salles législatives. Guidé par l'instinct de l'intégrité, soutenu par l'affection inébranlable de ses concitoyens, avec la Constitution pour évangile, la justice pour son interprète, le bien être du peuple pour but et la volonté du peuple pour loi, si l'administration civile du président Taylor venait à n'être pas aussi glorieuse, aussi brillante que sa carrière militaire, ce serait uniquement parce qu'il y a des hommes assez insensés pour sacrifier la Constitution, la justice, la volonté du peuple et son bien être sur l'aube d'une ambition sacrilège."

"Ces belles phrases sont assez bien trouvées, mais qui a écrit ces choses? perso ne a sûrement. Elles sont tout honnêtement un témoignage de la défiance qui s'est glissée dans les régions du pouvoir.

"Le télégraphe nous lia ce matin si tous ces tristes présages doivent bientôt se réaliser, ou si au contraire la fortune des combats aura suivi le vieux *Road and Ready* sur le champ de bataille parlementaire.

"Le sénat, auquel la constitution a épargné les lites préliminaires, n'a quant à présent qu'un rôle de tranquille expectative. Le message du président lui ouvrira seul la carrière, mais il faut auparavant que la chambre ait terminé son organisation."

Aux derniers avis de Washington la chambre s'était réunie plusieurs fois sans pouvoir être son président.

"Au milieu des échos tumultueux que nous renvoyent le Sud et le Nord, nous dit encore le *Courier des E.-U.*, au milieu de ces signes d'hostilités menaçantes et prêtes à éclater avec une sorte de fureur, une voix grave et serene vient de s'élever; nous voudrions qu'elle pût être entendue à toutes les extrémités de l'Union, et qu'elle contribuât à ramener dans les esprits le calme et la modération dont ils ont besoin. C'est la voix de Henry Clay. Malgré la résolution qu'il avait prise de voyager sans faire aucun acte public, l'illustre orateur n'a pu échapper à l'impresionnement de ses amis de Baltimore: il lui a fallu prendre la parole dans cette ville, et comment le faire sans toucher à la question de l'esclavage? Il y a donc fait allusion; mais qu'il eût pour en appeler aux sentiments de patriotisme et de fraternité. Il a exprimé un vif regret que l'agitation à propos de l'esclavage n'eût pas été évitée jusqu'à prononcer le mot de désunion. La désunion des Etats de cette glorieuse confédération n'est pas une pensée qui eût dû lui venir à l'esprit. A ses yeux, il n'existe point de causes, soit de malheurs imaginaires qui puissent antiser le recours à un remède aussi désespéré—un remède qui entraînerait à sa suite des calamités et des désastres sans nombre. La guerre serait l'une des premières conséquences de la désunion; une guerre entre les Etats, guerre horrible dans son caractère, effroyable dans ses résultats; la guerre fratricide, amenant avec elle les alliances étrangères, la destruction des Etats eux-mêmes, et le retour du despotisme dans ce pays auquel la liberté a donné tant de grandeur! Et quand l'historien à venir voudra signaler la cause de leur chute, il la trouvera écrite déjà dans les annales de la Grèce. Pour moi, s'est écrié M. Clay avec cet élan qu'il sait toujours trouver dans la chaleur de son amour pour son pays, en représentant ma place dans le Sénat, je n'aurai qu'un seul but, je ne me donnerai qu'une seule tâche: défendre hardiment et vaillamment les intérêts sacrés qui se trouvent engagés dans la conservation de notre Union."

Ces nobles paroles, dignes d'un grand esprit, d'un bon citoyen et d'un homme d'Etat, ont amené une explosion unanime d'applaudissements au sein de la foule qui écoutait M. Clay. Elles trouveront sans doute aussi de l'écho dans le Sénat, où rentre l'illustre vieillard; et ce corps, fidèle à ses traditions de sagesse et de patriotisme, prendra aussi pour devise ce mot sacré: L'Union! C'est à lui qu'il appartient de dissiper les nuages que les agitateurs et les pessimistes s'acharnent à grossir; c'est à lui qu'il appartient d'assurer l'avenir de la constellation américaine."

Le meurtre mystérieux de Boston a en un pénible retentissement ici comme d'un bout à l'autre des Etats-Unis et on lit avec avidité les détails de cette horrible drame dont les journaux américains sont remplis. Nos lecteurs trouveront dans une autre partie de nos colonnes les principaux traits de cette sanglante affaire.

Aux derniers avis de Boston, Penquète du

coroner se continuait et plusieurs nouveaux témoins sont venus déposer contre le docteur Webster. Un des employés du Collège médical dit avoir entendu en passant près la porte du Laboratoire du Dr. Webster le 23 novembre dernier, (jour supposé du meurtre) une altercation entre ce dernier et une autre personne qu'il crut, à sa voix, reconnaître pour le Dr. Parkman. L'altercation dit ce témoin, était vive et les paroles violentes. D'autres circonstances, peu importantes en elles-mêmes, mais qui réunies ensemble le sont beaucoup en ce moment, ne confirment que trop les soupçons qu'existent contre le malheureux prévenu.

Nonobstant sa volonté de demeurer en prison jusqu'à la fin de l'enquête du coroner et même jusqu'à la prochaine Cour criminelle, le Dr. Webster a dû être amené devant les Juges et il l'a été en effet. Là on lui a communiqué la plainte portée contre lui et on lui a dit qu'il était impossible de l'admettre à caution. Il paraissait calme et impassible. Il a même souri quand on lui a dit d'attendre un peu qu'on préparât les papiers nécessaires pour le conduire en prison. Son procès doit avoir lieu en janvier prochain. On lit que ses avocats dans leur défense vont s'efforcer de prouver un *alibi*.

Le Dr. Webster a été professeur de chimie à l'Université d'Harvard depuis 25 ans. Il est aussi membre de la Faculté de médecine dans la même institution. C'est un homme d'âge près 55 ans qui jouissait d'une bonne réputation comme médecin et comme citoyen. On lui reprochait cependant de l'extravagance dans ses goûts et un luxe effréné. La magnifique habitation qu'il occupait à Boston et qu'on appelle la folie de Webster en est une preuve. Cette extravagance et ce luxe convenaient peu à ses moyens et le plaçaient souvent dans de grands embarras pécuniaires. Allié aux premières familles de Boston et très répandu dans la société américaine, il se trouvait par là même entraîné chaque jour dans de nouvelles dépenses. Généreux, hospitalier, amateur de beaux arts et de la musique surtout, sa maison était le rendez-vous de l'élite de la société de Boston, des étrangers et des artistes distingués qui visitaient cette ville. Doux de caractère et affable dans ses manières, il était le dernier homme dit une feuille américaine, qu'on aurait cru capable d'un si grand crime. Mais ses goûts le luxe ont pu le perdre. La perspective de la misère et des humiliations dont le menaçait des dettes pressantes et accumulées a pu le pousser dans une condition d'excitation frénétique. Il est possible que des demandes répétées de paiement de la part du Dr. Parkman, aient surexcité son tempérament nerveux, au point de produire le désespoir, et un paroxysme de soudaine fureur qui l'a porté au crime. Quel triste sujet de réflexion!

Le Dr. Parkman était âgé d'âge près 60 ans. Il était un des plus riches et un des plus distingués habitants de Boston, d'une famille éminemment respectable. Confrère de collège et d'étude du Dr. Webster, il s'était comté lui fait remarquer par ses talents et sa capacité. Comme lui il avait été collaborateur de plusieurs journaux et revues scientifiques et il avait obtenu des succès dans sa profession. Mais s'il ressemblait au Dr. Webster sous ce rapport, il ne lui ressemblait pas sous d'autres. Il était aussi bon financier que son confrère était extravagant, maladroite et imprévoyant; et tandis que le Dr. Webster s'était appauvri en folles dépenses, le Dr. Parkman avait doublé sa fortune. Et c'est un fait qui lui fait honneur, que ses meilleurs amis étaient parmi ses nombreux locataires, dont un grand nombre sont de pauvres gens. Le Dr. Parkman laisse un fils et une fille. Le Dr. Webster est père de cinq enfants dont un fils et quatre filles.

Nous apprenons par les dernières nouvelles de Toronto que M. Malcolm Cameron, a résigné sa place d'Assistant-Commissaire des Travaux-Publics et de membre du cabinet. On ne dit pas la raison de cette résignation. Il paraît que la place de Commissaire en chef lui fut offerte après la nomination de l'Hon. M. Taché, comme Receveur-général, et qu'il la refusa.

Nous apprenons encore que le col. Bruce doit être nommé Secrétaire civil à la place du Major Campbell, et cela sans salaire additionnel pour ces nouvelles fonctions.

L'enquête sur le déficit qui a été déceuvrnt dans le Département des Douanes à Toronto, est maintenant close. Le collecteur M. Staunton a été démis. M. Mendell de Brockville le remplace. Deux autres employés de la Douane à Toronto ont été aussi renvoyés. M. Simpson du Coteau du Lac remplace M. Mendell à Brockville, et on dit que ce sera un Canadien-Français qui remplacera M. Simpson au Coteau du Lac.

Les magistrats et officiers de milice qui ont signé le manifeste annexionniste de Montréal, viennent d'être démis par le gouvernement.

Nouvelles d'Europe.

L'Europa est arrivé hier à Boston. Le marché en grain est sans activité, en conséquence de nombreux arrivages à Londres. Nous n'avons pas encore reçu de nouvelles politiques. *Mineve.*

Les demagogues jugés par leurs amis d'aujourd'hui.

Un correspondant anglais du *Herald* de New-York écrivait dernièrement à ce journal des remarques sur l'état des parties au Canada. Il laisse ignorer son nom; mais il est évidemment de la caste Tory de Montréal; il se réjouit de tout ce qui peut nuire aux Canadiens-Français, et il paraît attaché qu'importantes au parti démocratique, ou ce qu'il a pour but de diviser les Canadiens. Voi-

trément l'exclus. Il ne peut y avoir de contradiction dans mon être. La république alors serait impossible. M. Considérant et M. Leroux affirment que les lois actuelles sont mauvaises. Je suis de leur avis. Je ne regarde pas comme bonnes des lois qui rendent malheureux l'immense majorité des hommes. Vous en appelez à l'immortalité; mais, tout en croyant à l'immortalité, vous ne voudriez pas ma position. N'est-il pas plus raisonnable de commencer son bonheur dans ce monde, sans à le continuer dans l'autre, car je n'ai pas lu dans votre ouvrage que personne doive y être malheureux?

Que répondrait l'illustre poète à cet embarrassant problème? Je ne vois pas qu'il réponde ce langage socialiste, et ce langage socialiste est dans la bouche d'un grand nombre d'ouvriers. Il leur veut pas sous sa tente d'autres religionnaires leur façon. Il attaque les géomètres, physiciens, chimistes, mathématiciens, chimistes, astronomes, mesureurs de distance, calculateurs des nombres qui ne croient qu'à ce qu'ils touchent; mais s'admettent le dieu-loi ils l'entendent à leurs sens. C'est à leur culte voulaire. Il repousse les éruditions qui n'ont vu dans l'humanité que la matière et tout ce qui ressort de la matière, dans les hommes que des consommateurs et des producteurs dans les fonctions sociales que le travail des mains. C'est ainsi qu'ils entendent le dieu-loi. Il reçoit au contraire et donne l'hospitalité à la philosophie rationnelle et religieuse de Jean-Jacques Rousseau. Cependant ce Jean-Jacques croit que l'état sauvage est le plus beau des états, que l'institution de la propriété est un crime, et

que la vie animale est la plus conforme à notre nature.

Le poète du dieu-loi appelle cela dégager l'idée lumineuse de Dieu des ténèbres dont les ignorances, les intolérances et les inquisitions des temps de barbarie l'avaient fait fuir. En remontant à cette antique source, on va par delà les dynasties et les cultes et on trouve l'évidence de la nature, le noble état primitif. O poète! Il s'élève avec l'ère contre Diderot et Helvétius, bien moins coupables que Jean-Jacques. Tous les conventionnels étaient disciples de ce dernier, lisaient, méditaient ses ouvrages, n'avaient en vue que le Contrat social; Robespierre surtout l'admirait: N'importe! Rousseau n'a été pour rien dans la tierce de 93. O poète! Dans tous ces cas, Helvétius et Diderot adoreraient eux-mêmes le dieu-loi et suivraient leur conscience.

(A continuer.)

Une naïvete d'enfant.

Un jeune enfant était en visite avec sa mère; ils furent reçus dans un salon où se trouvait un perroquet très-familier, que le maître de la maison tenait sur son doigt pour le caresser. L'enfant plein d'ardeur et de vivacité s'approche avec empressement pour caresser aussi l'oiseau.—Prends garde, Paul, lui dit le maître de la maison, il te mordra.—Mais il ne vous mord pas, vous! —C'est qu'il me connaît.—Mais! dites-lui donc que je m'appelle Paul.

et l'analyse de ses remarques : "Les français sont assez factieux pour se quereller entre eux..."

Il faut avouer que cet écrivain leur accorde une importance qu'ils n'ont pas tant..."

Le correspondant "Athens" du Journal de Québec s'exprime comme suit, sur la mesure de l'Assemblée concernant le projet de M. de Falloux :

De toutes les mesures législatives prises dans la quinzaine, il n'y en a qu'une de véritablement importante ; mais le vote que j'ai en vue me fait mettre la journée d'hier au nombre des jours néfastes.

Sachez d'abord que le débat avait lieu, sous prétexte de constitutionnalité, entre les partisans de la loi et ses adversaires.

Les instituteurs primaires sont aujourd'hui le fléau de la société, c'est par le fait ou par le concours de ces médiocrités bouffies d'orgueil et d'ambition, que les doctrines démagogues sont devenues redoutables progrès dans nos campagnes.

Mystère, meurtre et révélation.

Boston, la cité pieuse, la ville paisible par excellence, est depuis trois jours sous le coup d'une émotion profonde, qui a failli se traduire en émeute.

Les versions, les assertions n'avaient pas, on le pense bien, manqué durant tout ce temps. Le docteur Parkman avait été vu sur un des ponts qui conduisent à la route de Cambridge, où l'on savait qu'il avait des propriétés.

La rivière fouillée, draguée, interrogée dans tous les alentours, ne rendit point le corps que l'on supposait lui avoir été confié.

Un des professeurs de ce collège, le docteur Webster, était connu pour lui devoir depuis long temps une somme de \$450, dont il avait saussé aujourd'hui le paiement.

C'était pour aller à cette époque de rendez-vous que le docteur Parkman était sorti. Il s'était arrêté en route chez un marchand d'épicerie, avait fait quelques achats et déposé un paquet en promettant de venir le reprendre dans peu d'instants.

Quelques minutes après, une personne qui le connaissait l'avait vu entrer au collège : ayant à lui parler, elle attendit longtemps sa sortie ; enfin ne le voyant pas reparaitre, elle se retira de guerre lasse.

les preuves, s'agglomèrent : on baisse la tête, on ne croit pas encore, mais on n'ose plus nier.

Voici ce qui s'était passé : Le gardien du collège, M. Ephraïm Littlefield (dont le rôle dans cette affaire ne nous est pas encore bien expliqué) avait, paraît-il, conçu des soupçons, dès le moment où il avait été acquis que M. Parkman, entré dans le collège, n'en était pas ressorti.

On rapproche de ces découvertes la circonstance significative que, depuis huit jours, M. Webster sortait à peine de son laboratoire et que du 23 au 25, il avait entretenu un feu tellement ardent, que tout le monde en avait fait la remarque, sans y attacher d'ailleurs d'autre importance.

L'arrestation de M. Webster fut décidée sur ces premiers indices. Toutefois, comme si la police eût reculé devant sa propre conviction, elle prit certains ménagements, et ne porta qu'en tremblant la main sur un homme devant lequel les soupçons hésitaient encore.

Le peuple, chez qui ces déshonnements se traduisent presque toujours en violence, n'a cessé depuis vendredi de se presser autour du collège médical. Son attitude à l'égard de ce que nous pouvons nous-même en transcrivant ces détails, Un homme longtemps respecté, une haute réputation en morale et scientifique ne tombe pas ainsi au plus profond du crime ; sans que la chute ait un doubleur et intime retentissement dans tous les cœurs.

Retour de Sir James Ross.

Les deux navires de sir J. Ross, qui avaient été envoyés par l'Amirauté à la recherche de sir John Franklin, le hardi explorateur des mers polaires, sont arrivés, le 3 novembre, dans le port de Scarborough (Angleterre).

Le Morning Chronicle donne les détails suivants sur les recherches faites par l'expédition : "Le capitaine sir James Ross est arrivé à l'Amirauté ; il a eu une conférence avec la direction. Ce brave officier paraissait très fatigué de son voyage ; mais il a conservé son énergie habituelle. Nous apprenons qu'il a initié une convention que sir John Franklin, ni ses braves compagnons ne sont à l'écart d'un point navigable quelconque des régions arctiques."

Le capitaine sir James Ross est arrivé à l'Amirauté ; il a eu une conférence avec la direction. Ce brave officier paraissait très fatigué de son voyage ; mais il a conservé son énergie habituelle.

c'est dans le cas où sir J. Franklin aurait été à l'ouest ; dans ce cas, on n'aura de leurs nouvelles que par le détachement de Mackenzie, ou par le vaisseau de S. M. le Plover, commandant Moore, voie de Russie.

"Sir James Ross a traversé au moins 230 milles sur la glace, dont les montagnes étaient effrayantes, plus qu'aucunes de celles que jamais aucun voyageur arctique a pu voir."

"Dans tout le cours de ses recherches, on dit que sir J. Ross n'a pas rencontré un seul Esquimaux. Il parle avec les plus grands éloges de tous ceux qui l'ont accompagné."

Nouvelles et Faits Divers.

TENTATIVE DE MEURTRE.—Le télégraphe nous apprend qu'un homme a été arrêté dans la Salle du Sénat à Washington, sous prévention d'avoir voulu assassiner Henry Clay, le chef du parti whig.

M. S. TETU REINSTALLÉ.—Le gouvernement a bien voulu pardonner à ce jeune monsieur sa conduite indisciplinée et imprudente de l'automne dernier. Il vient d'être réinstallé dans sa place au bureau de Secrétaire Provincial.

LOIS DE JUDICATURE.—Le Globe de Toronto dit que les nouvelles lois de Judicature seront mises en opération du 15 au 31 du présent mois.

REFORME DESIRABLE.—A une convention des journaliers de Tenesse il a été unanimement résolu de décourager et d'éviter les persanalités dans les controverses politiques et de se servir à l'avenir d'un langage plus court et plus poli.

PORT DE MONTREAL.—Les exportations des articles qui suivent de ce port en 1848 et 1849, à venir jusqu'au 23 novembre, ont augmenté dans les proportions suivantes : potasse, 1 p. 100 ; farine de froment, 14,905 à 29,773 barils ; farine d'avoine, de 1734 à 7291 ; porc de 1059 à 12,115 ; bœuf de 246 à 316 ; blé froment de 130,187 à 181,763 boisseaux ; orge, de 200 à 357 ; saindoux de 730 à 14,567 barils, etc.

MORT D'UN VOYAGEUR EXCENTRIQUE.—Il y a quelques mois un monsieur anglais, du nom de James Randall, mourut du choléra à bord du steamer sur le Mississipi. On trouva sur sa personne et dans ses malles des valeurs considérables en argent, bijoux etc, mais on ne savait pas d'où ce Monsieur venait et où il résidait.

C'était, dit cette feuille, un avocat de Southampton, en Angleterre, qui avait l'habitude de faire un voyage chaque année, de deux ou trois mois. Il partait de Southampton subitement, quelque fois sans prévenir ses employés confidentiels et on ne savait ce qu'il était devenu que lorsqu'ils recevaient une lettre de lui datée soit de St. Pétersbourg, soit de Vienne ou d'ailleurs.

NAISSANCE. A Maskinonge, le 6 du courant, la Dame du Dr. P. V. Masse a mis au monde une fille.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE

En conséquence de la Translation du Siège de Gouvernement à Toronto, Avis Public est par le présent donné, que toutes Communications, destinées à l'Administration de la part des Personnes résidentes dans l'Etat-Canada, doivent être adressées au Commissaire des Terres de la Couronne, Toronto.

CALENDRIER ECCLÉSIASTIQUE ET CIVIL Pour 1850. A vendre chez E. R. FARRE, ET Cie, Rue St. Vincent, No. 16 nov. 1849.

d'après le vœu du peuple. Mais on les menace de l'exclusion de l'union à cause de cela ! Si les Etats-Unis se renchaient coupables d'une semblable exclusion, ils se déshonoraient aux yeux des nations.

VENTES DE PROPRIÉTÉS DE VALEUR.—La Gazette Officielle annonce la vente des propriétés appartenant à John Donegani, etc. et entr'autres celle du château St. Antoine.

LE TRÉSOR DES E. U.—Les estimations pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1850 sont de \$33,897,150 ; celles de l'année finissant le 30 juin 1851 de \$44,997,029.

CURIEUX CERTIFICAT.—Un maître fut obligé de congédier sa domestique pour cause de mal-propreté. Avant de partir elle le pria de lui donner un certificat et de ne pas s'occuper sur son défaut.

UNE GRANDE PERTE.—Dernièrement nous annoncions à nos lecteurs que M. David Laurent, marchand de Varennes, avait exporté du Canada aux Etats-Unis, près de 30,000 minots de grains ; quand nous parlions ainsi, il n'était qu'à la moitié de son entreprise.

MONTRE SURE.—Un nommé Jean Larière barbier de cette ville a été trouvé mort samedi soir dans la maison de son frère, rue St. Constant. L'enquête du coroner a eu lieu, et il a été constaté que le mort est le résultat de la trop grande quantité de liqueurs fortes dont le défunt avait fait usage depuis longtemps.

BAUME DE CERISES DU WISLA. Nous avons fréquemment appelé l'attention sur cet article, dans nos colonnes, et nous l'avons fait un article persévérant sur ce point. Nous avons eu occasion d'être témoin des effets de ce baume sur quelques uns de nos amis ; et les bons effets qu'il a produits nous ont convaincus de sa valeur.

MARIAGES. A la chapelle, St. Louis, par M. le curé de Québec, le 27 ult. Marie-Aurèle Plamondon, Ecr., avocat, à Delle, Mathilde l'Écuyer, tous deux de cette ville.

A Saint-Michel, le 26 ult., par M. Fortier, curé du lieu, Samuel-Richard Dominique, Ecr., député-régistrateur du comté de l'Islet, à Delle. Marie-Angèle Bucquet, fille de feu M. Pierre Bucquet, en son vivant pilote, de Saint-Michel.

CALENDRIER ECCLÉSIASTIQUE ET CIVIL Pour 1850. A vendre chez E. R. FARRE, ET Cie, Rue St. Vincent, No. 16 nov. 1849.

AU PRIX COUTANT!!!

UN FONDS DE HARDES FAITES DE \$65,000.

Rien de semblable encore n'a été offert au public.

Le Soussigné voulant se préparer à recevoir un grand assortiment de HARDES FAITES ET DE MARCHANDISES SECHES au printemps prochain, désire vendre tout le fonds actuel de son établissement au

PRIX COUTANT POUR ARGENT CONTANT,

à commencer du PREMIER décembre prochain et durant tout ce mois.

Il fournira des preuves convaincantes que ses effets seront vendus au prix coutant, après ce premier décembre.

Les personnes sont spécialement priées de visiter les effets quand même elles ne voudraient pas acheter. On leur montrera les marchandises, persuadés qu'elles achèteront lorsqu'elles les auront examinées.

LOUIS PLAMONDON.

ENSEIGNE DU CASTOR.

NO. 123, RUE ST PAUL.

Montreal, le 27 novembre 1849.

ATTENTION!

Où imprime à ce Bureau:

Adresses,
Etiquettes,
Billets d'invitation,
Lettres funéraires
Et JOBS de toutes façons;
S'adresser à

JOSEPH RIVET.

Imprimeur des *Mélanges Religieux*, rue St. Denis près de l'Evêché.
Montréal, 21 septembre 1849.

BUSTE DE

MGR. DE MONTREAL.

Le Soussigné, acquéreur du Buste de Monseigneur de Montréal, sculpté par M. Chs. Bullet, prévient les nombreux membres du clergé, et autres personnes, qui en ont retenu des exemplaires, qu'il est prêt à les leur livrer.

Ce buste est de grandeur naturelle et a fait l'admiration des Connaisseurs par sa ressemblance parfaite.

Aussi, Statues de la Ste. Vierge de différentes grandeurs depuis 5 pieds jusqu'à 6 pouces pour Eglises, Chapelles, maisons; Bustes en petit de Monseigneur et de M. Chiniquy, etc., etc.

P. E. PICAULT.

Coin des rues Notre-Dame et Bon-Secours.
Montréal, 23 Octobre 1849.

EAU PLANTAGENET.

LE SOUSSIGNÉ avertit le public qu'il a l'appointé M. JOS. BÉRIAC, Marchand Groucier, PLACE JACQUES CARTIER, agent pour la vente des EAUX DE PLANTAGENET et il y aura toujours une grande quantité de ces EAUX Fraîches, si bien connues du public.

CHARLES LAROCQUE Agent.

Montréal, 26 octobre 1849.

BONS PROVINCIAUX.

OFFICE DE L'INSPECTEUR-GENERAL.

Montréal, 29 octobre 1849.

JUSQU'A nouvel Avis, les DEBENTURES du Gouvernement pour £5 et £2 10 chaque, qui sont échues avec droit à douze mois d'intérêt, seront rachetées aux Offices des Banques de Montréal et de l'Amérique Britannique du Nord, et de leurs différentes branches dans la Province.

(Signé), F. HENCKS, Insp. Gén.

LE SOUSSIGNÉ à l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé et le Public

qu'il reçoit en ce moment une addition considérable et très variée aux articles qu'il a déjà en main, et qui consistent en ornements d'Eglise, bronzes, étoffes d'or, soie, argent etc. Tout ce qui est en usage pour les fabrications, bougies, cire blanche et jaune, cierges de toutes proportions, vins de messe de la meilleure qualité, encens dit gomme oliberum, huile à lampe sont en vente à des prix modérés.

Les avances libérales qu'il a reçues des premières maisons d'Europe mettent le soussigné en mesure d'offrir à ceux qui désireraient faire venir des objets étrangers tout ce qui pourrait leur convenir.

Jh. Roy.

Montréal 27 septembre 1849.

TABLISSEMENT DE RELIEURE

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent

Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son

ATELIER DE RELIURE

à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en main toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc.

Z. CHAPELEAU.

Montréal, 2 mai 1849.

Aux Commissaires d'Ecole.

MESSEIERS les Commissaires se procurez-moi, pour une école modèle, un Instituteur, qui peut prendre un engagement présentement à commencer au premier jour de Septembre prochain. S'adresser à Messie: Durocher, prêtre et curé, à Belœil.

N. B. Le salaire demandé ne sera que raisonnable et modéré.
Belœil, 2 juillet 1849.



BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montreal 3 Septembre, 1849.

AVIS est par le présent donné, que les Terres de la Couronne ci-après spécifiées situées, dans le comté d'Ottawa, dans le Bas-Canada, seront, à compter du VINGT DEUXIÈME OCTOBRE, prochain, à vendre aux conditions énoncées dans l'avis publié sous la date du Deux Mars 1849, et au prix mentionné ci-dessus, par l'Agent Local, JONAS LYCH, à l'île des Allumettes, auquel l'on devra s'adresser.
Prix de vente:—Trois chèques l'Acère.

Range 1er, Lots A, à 9, 11 à 23, contenant depuis 68 à 161 acres.
" 2me, Lots A à D, 1 22, 27 à 52 contenant depuis 38 à 171 acres.
Aussi le résidu de la partie nord, ou 86 acres des lots divisés Nos. 23 à 26.
" 3me, Lots A, B, C, 1 à 48, contenant depuis 43 à 146 acres.
" 4me, Lot, 8 à 46, contenant depuis 47 à 59 acres.
" 5me, Lots 44 à 50, contenant depuis 50 à 114 acres.
" 6me, Lots 27 à 50, contenant depuis 51 à 158 acres.
" 7me, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

Township de Sheen.

Range 1er, Lots 1 à 27, contenant depuis 106 à 142 acres.
" 2me, Lots 31 et 35, 1/2 dans l'Est, 50 acres chaque.
" " Lots 36 à 50, contenant depuis 100 à 260 acres.
Range 3me, Lots 53 à 68, contenant depuis 80 à 122 acres.
" 4me, Lots 52 à 56, 69 à 79, contenant depuis 46 à 247 acres.
" 5me, Lots 1 à 56, contenant depuis 100 à 194 acres.
" 6me, Lots 1 à 6, 14 à 56, contenant 100 acres chaque; 7 à 13 contenu inconnu.

Township de Waltham.

Range A Lots B. 1 à S, contenant depuis 41 à 200 acres.
" 1er, Lots 1 à 18, 23 à 44, contenant depuis 43 à 144 acres.
" 2me, Lots 1 à 50, contenant depuis 52 à 162 acres.
" 3e, Lots 1 à 49 do. 100 à 162 acres.
10 sept.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE,

Montréal, 3 août 1849

Les individus, qui ont des locations de terres, soit comme concessionnaires primitifs ou comme leurs légataires héritiers ou substitués, et qui n'ont pas encore en leurs mains, sont par le présent avis avertis qu'ils ont à la 5e. classe de l'Acte des terres, passé dans la dernière session de la législature, toutes terres, dont l'octroi demandait droit à des honoraires, lesquels honoraires seraient maintenant dus ou sur lesquelles il y a encore à remplir des conditions d'établissement, ou dont l'exécution des conditions d'établissement n'est pas encore assurée, seront considérées et reprises, à moins que tels honoraires ne soient dûment payés, et que telles conditions d'établissement ne soient remplies, et que l'exécution de celle-ci ne soient prouvées à la satisfaction du gouvernement, le TRENTIÈME JOUR DE MAI de l'année 1851. Les honoraires devront être payés et la preuve de l'exécution des conditions d'établissements devra être faite dans le Bureau du Commissaire des Terres de la Couronne.
Montréal, 7 août 1849.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 18 août 1849.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de nommer: JOHN LYCH, écuyer, de l'île des Allumettes, agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans les Townships de Chichester, Sheen, Waltham et dans la dite île, l'agence de cette dernière étant vacante par suite de la résignation de François Xavier Bastien, écuyer.
FRANÇOIS XAVIER BASTIEN, écuyer, de l'île du Calumet, Agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans la dite île, au lieu et place de Walter Radford, écuyer, qui a résigné cette partie de son agence.
Montréal, 21 août 1849.

AVIS PUBLIC.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal, 3 août 1849.

AVIS PUBLIC est par le présent donné à ceux qui sont en lettres soit pour des Terres du Clergé ou autres terres Publiques, que s'ils ne payent au moins un des versements dus avec intérêt, dans le cours de six mois à compter de ce jour, leurs terres seront alors reprises et mises en vente publique conformément aux dispositions de l'Acte 12 Vic. ch. 1.

Et avis est de plus donné à ceux qui doivent pour des terres publiques en général, que suivant les dispositions du dit Acte, leurs terres seront sujettes à être reprises et offertes en vente, s'ils ne payent chaque année au moins un des versements requis, avec intérêt.

AUX FABRIQUES.

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique. — Les conditions seront très-faciles. — S'adresser à J. B. THOMAS, Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth.
Montréal, 2 mai 1849.

ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGE, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

College de Bytown.

LE COLLEGE DE BYTOWN s'ouvrira de nouveau le DIX-NEUF SEPTEMBRE. Cette maison embrasse ce qui est généralement enseigné dans les autres collèges. Outre le latin et les autres études classiques. L'étude du français et de l'anglais soignée tout particulièrement. Les parents ont à pourvoir à la nourriture de leurs enfants qui, trois fois le jour, auront une demi-heure pour prendre leur repas dans de respectables maisons choisies ad hoc; le reste du temps se passe au collège.

Le prix de la résidence sus-désignée ainsi que de l'école est de £4 par année payable d'avance au moins par quartier.
Bytown, 3 septembre 1849.

ANALYSE

DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE

A ST. HYACINTHE,

EAUX FROIDES 47° FAHRENHEIT.

Ces eaux contiennent les principes suivants:

PRINCIPES GAZEUX.

Acide Carbonique (dissout en eau)

Protocarbonate d'hydrogène (en abondance)

PRINCIPES SALINS.

Chlorure de Sodium (en abondance)

Sulphate de Soude (en petite quantité)

Bicarbonate de Soude (base du Soda-Water) assez abondant.

Chlorure de chaux (en abondance)

Chlorure de Magnésie (en petite quantité)

Sulphate de Magnésie (assez abondant).

EFFETS THERAPEUTIQUES ET PHYSIOLOGIQUES DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE.

Nous avons vu par l'analyse de ces eaux qu'elles renferment plusieurs sels actifs à base de soude, de magnésie et de chaux unis aux acides chlorhydriques, carboniques et sulfuriques; de plus que ces eaux tenaient en dissolution une assez grande quantité d'acide carbonique très-puissant et qui agit encore comme tempérant et antispasmodique. Cet acide les rend encore efficaces dans certaines affections nerveuses de l'estomac, dans la dyspepsie, la cardialgie, dans les vomissements nerveux chez les femmes enceintes.

Les chlorures de sodium, les sulfates de soude et les carbonates de cette base qui contiennent ces sels leur donnent des propriétés anticholériques très-puissantes et bien démontrées; comme l'ont prouvé de nombreuses expériences faites à cet égard: de plus ces sels jouissent de propriétés purgatives à fortes doses bien connues en tout le monde.

Ils ont encore une propriété bien légitime de l'indication des personnes qui font l'usage de ces eaux, c'est leur vertu libératrice, qui les rend très-avantageuses dans les affections de l'appareil urinaire et surtout dans les affections de la gravelle. Les calculs formés par l'acide urique sont dissous; et les urines deviennent alcalines; d'acides qu'elles étaient auparavant.

Les chlorures de chaux que ces eaux contiennent, leur donnent l'effet de neutraliser les acides de l'estomac qui sont si fréquents chez les dyspeptiques et autres personnes affectées de maladies organiques, de ce viscére. L'on se trouvera bien de l'usage de ces eaux dans les diarrhées chroniques, même de celles qui sont compliquées d'acidité des intestins.

L'on ne dira que quelques mots de son emploi en bain; ses bains agissent comme toniques et sédatifs suivant l'espace de temps que les personnes y demeurent et ils sont employés dans un grand nombre de cas, tel que dans les douleurs articulaires, le rhumatisme et la goutte. On en retire de bons effets dans les affections scrophuleuses, le rachitisme, la chlorose, dans les affections nerveuses, l'hystérie, l'épilepsie, l'hypocondrie dans les douleurs utérines, dans l'hypertrophie de l'utérus, dans la dysménorrhée, la stérilité, les douleurs de reins, etc.

L'utilité de ces bains est en quelque sorte évidente dans le traitement pré-servatif des difformités et pour consolider la guérison obtenue par les moyens mécaniques. Enfin ils sont d'un grand secours pour combattre la constitution lymphatique des enfants et les diverses accidents dépendants d'une asthémie locale ou générale.

GUÉRISON.

Depuis que ces eaux sont connues, M. J. L. Sanguinet, Marchand à St. Hyacinthe, a fait usage de ces eaux pour une dyspepsie chronique et il en est bien guéri.

M. Joseph Gazaille, père, souffrait d'un grand mal de tête depuis plus de quinze jours; il en a bu à plusieurs reprises durant deux jours; il s'est lavé dans ces eaux et son mal de tête est disparu; depuis ce moment plusieurs autres personnes se sont mises à boire de ces eaux, et elles déclarent s'en bien trouver pour des faiblesses d'estomac. — M. Joseph St. Germain, placé à la direction de l'établissement des bains qui sont maintenant en opération, va incessamment mettre des pots de ces eaux à Montréal, à Québec et à Trois-Rivières. Ils les vendra à un prix bien modéré, et la facilité de transport de St. Hyacinthe à ces autres places, et va aussi leur renouveler. Des affiches feront connaître les lieux des dépôts.
St. Hyacinthe, le 16 juillet 1849.

AVIS AUX INSTITUTEURS.

ON demande, pour St. François de Templeton, vis-à-vis Bytown, un Instituteur capable d'enseigner le français, l'anglais du moins médiocrement, et qui de plus sache le plain-chant. Les honoraires offerts sont de £45 à £50. — S'adresser à Messie Jos. Guinet, curé du lieu.

GRAINES DE JARDIN

DE LA RÉCOLTE DE 1848.

Aux Jardiniers et aux personnes qui achètent des grains.

LES graines de jardins sont généralement importées en ce pays, en automne et grandes dans des magasins jusqu'au printemps. Les vaisseaux qui partent l'automne pour le Canada laissent les différents ports d'Europe avant la récolte des années, éte les graines qu'ils apportent sont toutes de l'année précédente et sont par conséquent de vieilles graines lorsqu'on veut les semer en Canada. Pour remédier à ces inconvénients, les soussignés ont adopté l'usage de faire venir leurs graines par la voie de New-York pendant les mois de novembre et de décembre lorsqu'elles ont été cueillies, et elles leur arrivent de New-York par estafette. Par ce moyen ils peuvent fournir à leurs pratiques.

DES GRAINES FRAICHES DE LA MEILLEURE QUALITÉ.

Ce moyen, quoique dispendieux a été prouvé par une expérience de plusieurs années, être le meilleur. Les graines qui ont été achetées des soussignés ont toujours réussi. En conséquence, ils invitent le public à faire attention à l'assortiment de GRAINES DE JARDINS et de GRAINES de FLEURS venant de PARIS par le Paquet de Baltimore qui fait voile du Havre, et de Londres par le Devonshire, consistant en une grande variété, parmi lesquelles se trouvent:

- | | |
|----------------------|------------------|
| Artichauts | Asperges |
| Brocoli | Bettaraves |
| Capucines | Comcombes |
| Cerfeuil | Sarriettes |
| Laitue | Melons |
| Moutard | Oignons |
| Per-sil | Panais |
| Raves | Rubarbe |
| Saffran | Sauge |
| Epinars | Sarriette |
| Tabacs | Noyet |
| Fèves | Pois-fleurs |
| Choux-fleurs | Citrouille |
| Carottes | Romain |
| Fèves rouges | Choux de Savoie |
| Bettaraves blanches, | Thym |
| Poireaux | Tomates |
| Marjolaine | etc., etc., etc. |

BENJ. WORKMAN & Co.

172, rue St. Paul, coin du

Carré de la Dominie.

Montréal, 16 avril.

P. S.—Ils ont aussi à vendre un assortiment étendu de GRAINES de FLEURS du Canada, de France, d'Angleterre, d'Amérique, etc. dont le catalogue est imprimé et sera donné gratis à ceux qui viennent pour acheter des graines.

DAMES PAUL,

ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, près du Couvent du BON PASTEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des LEÇONS de Musique.

P. GARNOT, Professeur de français, latin rhétorique belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sanguinet.
Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET L'AUTOR, Notaire, No. 16, rue St. Vincent.
Montréal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES frais de poste à part.

Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Mélanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressés, francs de port, aux Editeurs des Mélanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, l'ère. insertion, . . . £0 2 6

Chaque insertion subséquente . . . 0 0 1

Dix lignes et au-dessous, l'ère. insertion, . . . 0 3 6

Chaque insertion subséquente, . . . 0 0 1

Au-dessus de dix lignes, [l'ère. insertion] chaque ligne . . . 0 0 4

Chaque insertion subséquente, par ligne, . . . 0 0 1

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à vis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, M. M. FABRE & Co., libraire

Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ker. N. P.

Québec, M. D. MARTINEAU, Parc V.

Ste. Anne, M. F. PILOTE, Ptre Direct.

Itière du Loup, M. L. BARBEAU

St. Alban, M. H. AUBERTIN.

Bureau des Mélanges Religieux, troisième étage de la Maison de l'Évêché près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

PROPRIÉTAIRE: JOSEPH RIVET Imprimeur

RÉDACTEUR EN CHEF,

JOS. LAROCQUE, Ptre.